

Formations menant à l'emploi d'éducatrice ou éducateur de la petite enfance et conditions pour se qualifier

Voici un aperçu des différentes formations menant à l'emploi d'éducatrice ou éducateur de la petite enfance ainsi que des conditions à remplir pour se qualifier. Il s'adresse aux personnes intéressées par cette carrière et peut être utilisé comme outil d'orientation ou de référence. Pour plus de détails, consultez la page [Démarches pour devenir éducatrice ou éducateur de la petite enfance](#).

Parcours ou formation	Description	Public cible	Durée et format	Condition pour la qualification	Aide financière possible
Diplôme d'études collégiales (DEC) en Techniques d'éducation à l'enfance	Formation collégiale offerte dans plusieurs cégeps. Le DEC prépare à une carrière en petite enfance.	- Personne en réorientation de carrière - Personne diplômé du secondaire - Toute personne intéressée par le domaine	Environ 3 ans (6 sessions) 2 490 heures 91 unités Temps plein	● Mène à la qualification	Prêts et bourses : vérifiez votre admissibilité à la section Aide financière aux études. Prime d'encouragement à la qualification : un montant de 450 \$ est accordé au personnel éducateur à l'emploi d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie subventionnée pour chaque tranche de 15 unités ou crédits réussis. Pour obtenir plus d'informations, consultez la section Soutien financier pour le personnel éducateur.
Attestation d'études collégiales (AEC) en Techniques d'éducation à l'enfance	Formation collégiale offerte dans plusieurs cégeps. L'AEC prépare à une carrière en petite enfance.	- Personne en réorientation de carrière - Toute personne intéressée par le domaine	Durée variable selon le collège (environ 2 ans) 39 à 41 unités Temps plein ou à temps partiel	● Doit être jumelée à 4 992 heures d'expérience qualifiante*	Prêts et bourses : vérifiez votre admissibilité à la section Aide financière aux études. Prime d'encouragement à la qualification : un montant de 450 \$ est accordé au personnel éducateur à l'emploi d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie subventionnée pour chaque tranche de 15 unités ou crédits réussis. Pour obtenir plus d'informations, consultez la section Soutien financier pour le personnel éducateur.
Parcours travail-études en petite enfance	Formation collégiale rémunérée en emploi menant à l'obtention d'une AEC en Techniques d'éducation à l'enfance.	- Personne qui travaille en service de garde éducatif à l'enfance - Adulte en réorientation de carrière qui souhaite se former tout en travaillant en petite enfance	69 semaines Temps partiel (2 jours de travail, 3 jours de formation)	● Doit être jumelée à 4 992 heures d'expérience qualifiante*	Formation rémunérée : consultez le site Web du Parcours travail-études pour en savoir plus. Prime d'encouragement à la qualification : un montant de 450 \$ est accordé au personnel éducateur à l'emploi d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie subventionnée pour chaque tranche de 15 unités ou crédits réussis. Pour obtenir plus d'informations, consultez la section Soutien financier pour le personnel éducateur.
Certificat universitaire en petite enfance	Formation universitaire axée sur les compétences en petite enfance.	- Adulte en réorientation de carrière - Personne qui travaille en service de garde éducatif à l'enfance - Toute personne intéressée par le domaine	30 crédits À temps plein ou à temps partiel	● Doit être jumelée à 1 664 heures d'expérience qualifiante* pour certains programmes ou à une condition de formation pour d'autres	Prêts et bourses : vérifiez votre admissibilité à la section Aide financière aux études. Prime d'encouragement à la qualification : un montant de 450 \$ est accordé au personnel éducateur à l'emploi d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie subventionnée pour chaque tranche de 15 unités ou crédits réussis. Pour obtenir plus d'informations, consultez la section Soutien financier pour le personnel éducateur.
AEC d'appoint à la profession d'éducatrice ou éducateur à la petite enfance	Formation d'appoint qui comprend jusqu'à 7 cours pour développer la ou les compétences manquantes en vue de la qualification, si la formation est prescrite par le Service de certification du ministère de la Famille. Pour mener à la qualification, elle doit être jumelée à un diplôme collégial ou universitaire.	Titulaire d'un diplôme collégial ou universitaire dans un domaine connexe à la petite enfance qui détient une prescription du Service de certification	Entre 1 et 7 cours de 45 ou 60 heures chacun, en fonction de la prescription de formation émise par le service de certification Peut se donner à distance	● Mène à la qualification	Aide financière en reconnaissance des compétences : selon votre statut d'immigration, vous pourriez bénéficier du Programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences. Vérifiez les conditions d'admissibilité.

Parcours ou formation	Description	Public cible	Durée et format	Condition pour la qualification	Aide financière possible
Formation d'appoint pour diplômées et diplômés internationaux	Formation en ligne de 2 cours : Santé, sécurité et bien-être des enfants de 0-5 ans Approches éducatives auprès des enfants de 0-5 ans Elle permet d'acquérir certaines compétences manquantes menant à la qualification, si la formation est prescrite par le Service de certification du ministère de la Famille ou avec un diplôme dans un domaine connexe à la petite enfance.	Titulaire d'un diplôme collégial ou universitaire dans un domaine connexe à la petite enfance qui détient une prescription du Service de certification	Formation non créditée 45 heures Peut se donner à distance et être suivie à l'étranger	 Mène à la qualification	Aide financière en reconnaissance des compétences : selon votre statut d'immigration, vous pourriez bénéficier du Programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences. Vérifiez les conditions d'admissibilité.
Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) Pour en savoir plus, consultez le site Web sur la reconnaissance des acquis et des compétences .	Démarche pour faire reconnaître officiellement son expérience en petite enfance pouvant mener à l'obtention d'un diplôme qualifiant.	Personne ayant acquis une expérience significative en petite enfance (les conditions d'admission peuvent varier d'un établissement d'enseignement à l'autre)	Durée variable selon le profil	 Mène à l'un des diplômes suivants : - AEC en Techniques d'éducation à l'enfance (doit être jumelée à 4 992 heures d'expérience qualifiante*) - DEC en Techniques d'éducation à l'enfance (mène à la qualification)	Reconnaissance des acquis et des compétences : grâce à la démarche RAC96, votre employeur pourrait recevoir un soutien financier pour faciliter votre démarche. Vous pourriez obtenir un temps de libération et une rémunération pour une période allant jusqu'à 96 heures pour vous permettre de réaliser votre démarche de reconnaissance de acquis. Montant forfaitaire en lien avec la démarche de RAC : si vous avez obtenu votre AEC ou votre DEC en Techniques d'éducation à l'enfance grâce à la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), vous pouvez demander et recevoir une prime équivalente à 2 % de chaque heure rémunérée au cours des 12 mois précédant la date d'obtention du diplôme si vous êtes à l'emploi d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie subventionnée.
DEC intensif en Techniques d'éducation à l'enfance	Formation collégiale intensive offerte dans certains cégeps.	- Personne en réorientation de carrière - Personne ayant déjà une formation postsecondaire : - DEC - formation générale d'un DEC - Personne ayant cumulé 30 crédits dans un même programme universitaire	Environ 2 ans (4 sessions intensives) 2 490 heures 91 unités Temps plein	 Mène à la qualification	Prêts et bourses : vérifiez votre admissibilité à la section Aide financière aux études. Prime d'encouragement à la qualification : un montant de 450 \$ est accordé au personnel éducateur à l'emploi d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie subventionnée pour chaque tranche de 15 unités ou crédits réussis. Pour obtenir plus d'informations, consultez la section Soutien financier pour le personnel éducateur.
Certification collégiale Premiers pas vers l'éducation à la petite enfance	Formation d'initiation à la petite enfance qui permet de travailler rapidement comme aide-éducatrice ou aide-éducateur ou comme éducatrice ou éducateur non qualifié. Elle porte sur l'approche éducative, la santé et la sécurité et inclut le cours de secourisme requis pour travailler en petite enfance.	- Personne sans formation qui souhaite travailler rapidement comme aide-éducatrice ou aide-éducateur ou comme éducatrice ou éducateur non qualifié. Elle doit : - être âgée de 18 ans et plus; - avoir réussi sa 3^e secondaire.	90 heures 4 semaines Non créditée	 Ne mène pas à la qualification. L'une des autres avenues de qualification décrites dans ce tableau sera nécessaire pour se qualifier.	Mesure de formation de la main-d'œuvre : Vérifiez votre admissibilité à la page Formation pour trouver un emploi.

*Les heures d'expériences qualifiantes doivent avoir été réalisées à titre de membre du personnel éducateur ou de personne responsable d'un service de garde éducatif à l'enfance reconnue dans une classe maternelle, un service de garde en milieu scolaire ou un service de garde éducatif à l'enfance reconnu par le ministère de la Famille.

 Mène à la qualification
  Qualification conditionnelle
  Ne mène pas à la qualification